UN EFFROYABLE DRAME DE LA FOLIE

Un médecin italien a tué sa mère et l'a découpée en morceaux

A Motta Santa Anastasia, le docteur Salvatore Platana vient de tuer sa mère, dont il a découpé le cadavre en morceaux, détachant les jambes avec une scie.

Il y a cinq ans, étant étudiant à la Faculté de médecine de Catane, il s'éprit d'une belle personne, Grazia Beninsinga, qui vécut avec lui et lui donna une fille. Après quoi, l'amour s'affaiblit au point que les deux amants se séparèrent et que Grazia tira sur son ex-ami sept coups de revolver.

Platania, grièvement blessé, passa sept mois à l'hôpital, tandis que son ex-compagne passait le même laps de temps en prison.

Huit mois après cette scène tragique, les amants reprirent la vie commune et, au bout de quatre autres mois, Platania, saisissant à son tour le revolver, tua la jeune femme.

Enfermé préventivement en prison, puis acquitté par la Cour d'assises comme à demi-responsable, et interné dans l'asile d'aliénés d'Aversa, Platania fut remis en liberté au bout d'un an.

Il retourna au pays, persuada son père de lui faire reprendre ses études et, en 1918, fut reçu médecin et chirurgien.

Mais sa réputation n'était guère propre à lui attirer une clientèle. Aussi, quand d'Annunzio eut accompli sa fameuse marche de Ronchi sur Fiume, le docteur se rendit dans cette dernière ville, espérant y trouver meilleure chance.

Mais, sans doute, les autorités fiumaines étaient-elles peu soucieuses de voir le docteur Platania exercer dans la cité « redenta » sa profession. Et, au bout de deux mois, il fut reconduit dans son pays natal, escorté de deux carabiniers.

Platania, dans sa vie monotone et solitaire, fut bientôt saisi de la folie de la persécution, craignant d'être empoisonné. Dans une dispute avec son père, il se jeta brutalement sur celui-ci et le blessa.

Peu après, et cette fois sans dispute, il se rua, bistouri en main, sur sa mère et la cribla de coups. Quand la malheureuse fut tombée morte, le fou la dévêtit et se mit en devoir de la dépecer.

Lorsqu'il sort de son mutisme, c'est pour prononcer des paroles tout à fait étrangères à son affreux crime.

Désespéré du départ de son fils, un Anglais s'est coupé la gorge à Lapugnoy

Le nommé Samuel Sporner, 50 ans, de nationalité anglaise demeurait en garni avec son fils au quartier dit « L'Angleterre ». Il y a quelques jours, le jeune homme partit pour s'enrôler dans l'armée anglaise. Très affecté de son départ, le père résolut d'en finir avec la vie. Dimanche dernier, il mit son terrible projet à exécution en se tranchant la gorge d'un coup de rasoir. La mort a dû être instantanée. Le pauvre bougre avait laissé un billet ainsi conçu : « Fils parti, moi couper la gorge ».

Cet événement a causé dans le village, où la victime était très connue, quoique étrangère, une pénible émotion.

Le monument à Guynemer

L'INAUGURATION DE DIMANCHE PROCHAIN A POELCAPELLE

Dimanche prochain 8 juillet, à 15 heures, aura lieu à Poelcapelle l'inauguration du Monument de Guynemer. Le général Anthoine qui commandait la première armée française pendant la bataille des Flandres, et le général Lacapelle, commandant le 1er corps d'armée, assisteront à cette cérémonie.

Le Comité du Monument (83, rue du Général-Léman, à Bruxelles), nous avise qu'un train spécial sera mis en marche à cette occasion entre Lille et Poelcapelle.

Aller : Lille (l'heure de départ sera fixée ultérieurement) ; Comines, 14 h. 3 ; Poelcapelle, 14 h. 49.

Retour : Poelcapelle, 17 h. 59 ; Comines, 18 h. 45 ; Lille.....

Un service spécial sera assuré pour le garage des autos, motos, vélos. Les gendarmes de service donneront toutes indications à ce sujet.

Le Parquet de Saint-Omer a fait arrêter un négociant, à Paris

Paris, 3. — En vertu d'un mandat du parquet de Saint-Omer et sous l'inculpation d'émission de chèques sans provision, le nommé Alfred Masson, négociant, âgé de 24 ans, demeurant 29, rue Lanfrit, a été arrêté ce matin.

Le Pape se défend de faire de la politique

Le télégramme à Mgr Pacelli n'est pas dû à la pression de M. Jonnart

Rome, 3. — Dans les milieux du Vatican, on tient à relever que le télégramme au nonce de Munich est entièrement dû à l'initiative spontanée du Saint-Siège.

De même que la lettre récente au cardinal Gasparri ne fut nullement inspirée par une influence étrangère, de même le télégramme à Mgr Pacelli a été rédigé et expédié en dehors de toute pression et de toute influence extérieures.

L'attitude du Saint-Siège est toujours dictée par des raisons religieuses et humanitaires, supérieures à toute raison politique.

Un don en faveur de Belloy-en-Santerre

M. Charles Reibel, ministre des Régions libérées, vient de recevoir du marquis d'Alella, maire de Barcelone, un chèque de cinq cent mille francs, contribution votée par le Conseil municipal de cette ville, pour la reconstruction de la commune de Belloy-en-Santerre (Somme). Cette localité a été choisie en souvenir de la sanglante bataille de 1916, au cours de laquelle les volontaires catalans combattirent héroïquement et succombèrent pour la plupart.

La discipline des élus du parti radical et radical-socialiste

Une réunion de députés s'est tenue au Palais Bourbon pour examiner la situation créée par la convocation devant la commission de discipline, du Comité Exécutif du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, des députés de ce parti qui ont accordé leur confiance au gouvernement.

Les députés présents ont décidé qu'il y avait lieu de se rendre à cette convocation; d'exposer devant la commission les raisons de leur vote et de revendiquer pour les élus du parti, en toutes circonstances, le droit de se prononcer suivant leur conscience, toujours guidés par un attachement indéfectible aux principes de démocratie, de laïcité, de progrès social et réclamant avant tout la sécurité nationale, avec la réparation des dommages subis par les victimes de la guerre et par les régions dévastées.

Conversations diplomatiques

Paris et Bruxelles vont répondre aujourd'hui mercredi à Londres

Londres, 3. — L'ambassadeur de France s'est rendu hier après-midi, au Foreing-Office où, en l'absence de lord Curzon, il a été reçu par sir Eyre Crowe, sous-secrétaire d'Etat permanent. L'ambassadeur a fait allusion, en quelques mots, à la réponse française à la note britannique, qui est impatiemment attendue ici.

On semble enclin ici, à accuser la France à se dérober et de retarder indéfiniment le moment des explications franches et sans détours. M. de Saint-Aulaire a pu convaincre le sous-secrétaire d'Etat que telle n'est pas l'attitude du gouvernement français. Nous sommes prêts à répondre au questionnaire britannique, mais nous désirons ne le faire que conjointement avec la Belgique, pour bien marquer l'unité de vues qui anime les deux gouvernements. Or, le nouveau Cabinet belge se présentera aujourd'hui pour la première fois devant les Chambres. Il ne peut engager, de sa propre autorité, les destinées du pays avant d'avoir obtenu la confiance du Parlement.

Ce ne serait donc sans doute que mercredi que la réponse commune de la France et de la Belgique pourrait être remise au gouvernement britannique. Le comte de Saint-Aulaire et le baron Moncheur, ambassadeur de Belgique à Londres, se rendront, chacun de leur côté, au Foreing Office et feront une communication dont les termes auront été arrêtés d'accord entre les deux gouvernements belge et français.

Un Conseil de Cabinet pour... l'expédition des affaires courantes

Paris, 3. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, au ministère des Affaires étrangères, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. R. Poincaré.

La séance a été exclusivement consacrée à l'expédition des affaires courantes.

La Journée Sportive

Boxe

Charly Sauvage contre Tharaud

Le cinquième «vendredi de la boxe lilloise» aura lieu le 6 juillet au Palais d'Eté.

Pour la première fois, les organisateurs ont mis à leur programme deux grands combats en 10 rounds de 3 minutes (gants de 4 onces) et non des moindres :

1° **Charly Sauvage**, l'imbattable petit champion du Nord et du Pas-de-Calais contre *Tharaud, le « battant » parisien*, l'un des trois meilleurs poids mouche français à l'heure actuelle, vainqueur de Vanhuile (par k. o. en 3 rounds) et de Viriot, Rampignon, Marignan, Billou, etc., etc.

CHARLY SAUVAGE
Champion poids mouches du Nord et du Pas-de-Calais

2° **Bora**, le populaire champion polonais (vainqueur de Max Pouvier (par k. o. en 4 rounds); contre **Alp. Masurelle**, le scientifique champion lillois bien connu, dont ce sera la rentrée devant son public favori.

Pour éviter que la séance finisse trop tard, 4 autres combats en 4 rounds de 3 minutes seulement, gants de 6 onces encadreront ces deux 10 rounds. Ils promettent d'ailleurs de n'être pas moins animés puisque trois sont des matches-revanches.

Nous reviendrons sur ce beau programme. Disons seulement que le combat de tête promet d'être des plus sévères, les deux adversaires ayant exigé des gants de 4 onces au lieu de 6 qu'ils avaient à Paris, et espèrent bien chacun cette fois triompher ; car si le petit Nordiste fut déclaré vainqueur à Paris, Tharaud ne manqua pas de protester contre la décision et demanda aussitôt la revanche.

L'arbitre parisien, Henry Bernstein, dont l'autorité a pu être appréciée précédemment, arbitrera les deux grandes rencontres, qui s'annoncent sévères.

Cyclisme

La course Lille-Carvin

Les organisateurs de la Course Lille-Carvin nous prie d'assurer que leur épreuve, réservée aux juniors, moins de 17 ans, membres de la Fédération des Clubs Cyclistes, qui devait se disputer le 22 juillet prochain, est remise au 5 août.

La date primitive étant retenue par le Cyclo-Club Saint-Maurice qui, ce jour-là, fera disputer le **GRAND-PRIX CENICOT-GALIDIOR.**

Course de Denain-Lille (aller et retour)

(100 kilomètres)

Belle victoire pour les cycles « D. E. M. », avec 1er, Deglave ; 2e, Robas ; 3e, Lavalée (17 ans) ; 4e, Roch ; tous les quatre sur **Bicyclettes « D. E. M. ».**

Course de La Sentinelle

(100 kilomètres)

2e Poulain, sur **bicyclette « LIBELLULE »** ; 3e, Dubois, sur **bicyclette « D. E. M. ».**

Van Hevele a été empêché de prendre le départ par suite d'une réclamation formulée contre lui, par le coureur (?) Blervacque.

Le grand Prix de Saint-Amand

Lundi dernier, s'est disputé à Saint-Amand, le Grand-Prix Cycliste, sur un parcours d'environ 120 kilomètres.

Voici les résultats : 1er, Jean Preuss, sur **cycle SWELTE** ; 2e, Rémy ; 3e, Omer Huysse sur **cycle LA NORDISTE** ; 4e, Lemay ; 5e, Gaeremynck ; 6e, Schepens ; 7e, Art. Dubois, sur **cycle LA NORDISTE** ; 8e, Verstraete, sur **cycle WANDEL** ; 9e, Pierre Lelong (15 ans), de Saint-Amand ; 10e, Strizmilo, etc.

La course de Givenchy-en-Gohelle

Cette course organisée par M. Billet, a obtenu un gros succès.

Un temps favorable avait amené sur tout le parcours, la grande foule ; 82 coureurs prirent le départ.

La victoire a souri au jeune Gobert Arthur, du « Gralot Liévinois » sur bicyclette **WONDER**, qui passe la ligne d'arrivée avec trois minutes d'avance : 2e, Andrieux ; 3e, Dusautois Hippolyte ; 4e, Simon ; 5e, Dussautois ; 6e, Barras ; 7e, Petit ; 8e, Pourquoi ; 9e, Hoyez ; 10e, Trinquart ; 11e, Bertrand ; 12e, Holin ; 13e, Keignart ; 14e, Leys ; 15e, Houf.

Athlétisme

UNE GRANDE FETE SCOLAIRE ET POST-SCOLAIRE D'EDUCATION PHYSIQUE ET D'ATHLETISME

du 14 juillet, à l'Hippodrome, à Lille

La grande fête qui doit avoir lieu le 14 juillet, à l'Hippodrome du Bois de la Deûle, s'annonce sous les meilleurs auspices.

La Ligue Française d'Education Physique, la Fédération des Amicales Laïques et la Ligue du Nord d'Athlétisme, avec le concours des présidents de toutes les sociétés sportives et de gymnastique de Lille, ne négligent rien pour que cette fête populaire obtienne le plus éclatant succès.

Dans ce cadre merveilleux, la fête ne manquera pas d'être imposante : 4000 enfants défileront et travailleront ensemble.

L'épreuve d'athlétisme comprendra deux courses de 1500 mètres ouvertes aux affiliés et aux indépendants à l'exclusion expresse des professionnels.

La première catégorie comprendra les jeunes gens de 15 à 18 ans et la deuxième ceux de plus de 18 ans.

Les engagements sont gratuits et reçus dès à présent et jusqu'au 11 juillet inclus par M. Caire Henry, membre du Comité de la F. F. A. de la Ligue du Nord, 440, avenue de Dunkerque, à Lambersart.

Les jeunes gens de 15 à 18 ans devront joindre à leur feuille d'engagement un extrait de leur acte de naissance.

Des renseignements complémentaires seront donnés ultérieurement, en même temps que le programme de la fête.

Colombophilie

Chinoiseries administratives

Dans notre numéro du lundi 2 juillet, sous le titre « Chinoiseries Administratives » nous avons longuement exposé les ennuis créés à un amateur roubaisien, par un douanier qui ne connaissait pas son règlement. Aujourd'hui nous pouvons avancer des preuves. Aussi, nous ne reviendrons plus sur les faits.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, où le sport colombophile est en honneur, tous les amateurs ont été indignés des procédés de la Douane, qui a forcé le possesseur des six jeunes pigeons, âgés de 4 à 6 semaines, à les tuer. Notez qu'ils avaient été achetés en Belgique, au prix de 100 francs pièce. Le Bureau responsable est le bureau de douanes français de Godewaersvelde.

Dans les milieux bien informés, nous irons même plus loin en ajoutant que nos renseignements ont été puisés dans divers bureaux de douanes des environs Lille, les jeunes pigeons, au cri du nid (c'est-à-dire âgé d'environ 4 à 6 semaines) **ont dû de pénétrer en France, sous le titre « Volaille vivante ».**

C'est le cas qui nous intéresse. Ainsi donc, le vérificateur des douanes de Godewaersvelde qui, le vendredi 29 juin, vers les cinq heures de l'après-midi (nous sommes précis) a enjoint le porteur des six jeunes pigeons de les tuer, **a entreint les règlements en vigueur.**

L'affaire ne restera pas là, car il nous revient de bonne source que l'amateur fort de ses droits à l'intention de se défendre en justice contre ces procédés déplorables.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant. La question intéressera certainement le monde colombophile, qui ne tient nullement à être victime d'une erreur d'un employé qui ne connaît pas son métier.

C'est regrettable !

H. P.

Hippisme

COURSES A COMPIEGNE

1re Course. — **Velnarde** (Bartholomew), g. 22.50

2e Course. — 1, Rosoglio (Vayer), g. 50.50, p. 14.50 ; 2. Callie (Atkinson), p. 9.50 ; 3. Sabord (Childs), p. 10.00.

3e Course. — 1. Mokmès (Keogh), g. 41.00, p. 16.50 ; 2. Page Blanche (Haynes), p. 21.00 ; 3. Mitol (Maidon), p. 21.50.

4e Course. — 1. Pommel (Jennings), g. 88.50, p. 14.50 ; 2. Yousouf (Eude), p. 8.50 ; 3. Trinidad (Sharpe), p. 7.50.

5e Course. — 1. Rablay (A. Lieux), g. 38.00, p. 14.00 ; 2. Asptic (Van Dorton), p. 22.50 ; 3. Vernenil (Mida), p. 18.00.

6e Course. — 1. Hildebrand (Sharpe), g. 22.00, p. 10.50 ; 2. Allégrador Atkinson), p. 27.00 ; 3. Clairon IX (Lespinas), p. 22.00.

Les agresseurs de M. Caillaux passent aujourd'hui en correctionnelle à Toulouse

TOUT CHAHUT SERA REPRIME

Toulouse, 3. — A l'occasion du procès des agresseurs de M. Caillaux, qui commence demain, devant le tribunal correctionnel de Toulouse, le maire a pris un arrêté interdisant tous les attroupements, les 3, 4, 5, 6 et 7 juillet.

De son côté, la section toulousaine de l'«Action française» a décidé de s'abstenir de toute manifestation.

La discussion du budget des dépenses recouvrables à la Chambre

(De notre Rédaction Parisienne)

Paris, 3. — *La rentrée de M. Raoul Péret, le Président, qui avait dû cesser de diriger les débats parlementaires depuis plus de six semaines, fut accueillie par des acclamations. Aussi bien dans les couloirs que dans la salle des séances, il fut l'objet d'une vive manifestation et son visage radieux montrait la satisfaction qu'il éprouvait à voir se manifester la sympathie de tous.*

Pendant la séance, ce fut d'ailleurs un défilé ininterrompu de parlementaires qui vinrent féliciter M. Raoul Péret de son retour à un meilleur état de santé.

L'ordre du jour appelait la discussion du budget des dépenses recouvrables. On entendit tout d'abord M. Aymond, rapporteur qui, dans un long et monotone discours constata, une fois de plus, la carence de l'Allemagne et montra l'admirable effort accompli par la France pour restaurer ses régions dévastées.

M. Marcel Habert lui succéda à la tribune et dans une harangue qui ne passionna pas l'assemblée, recommanda un système personnel pour faire payer l'Allemagne.

Une douce torpeur commençait à gagner l'assistance lorsque Inghels vint.

Dès le début de son discours, les parlementaires, peu nombreux du reste, semblèrent se réveiller.

Notre ami s'élève hautement contre les méthodes qui, sous prétexte d'économies, ne tendent en rien moins qu'à sacrifier les intérêts des sinistrés.

Il dénonça à nouveau le scandale des régions dévastées. Cela ne fut pas sans provoquer des incidents, notamment de la part de M. Reibel, qui se sentait piqué au vif par les flèches qu'Inghels lui décrochait du haut de la tribune.

Le ministre en fut d'ailleurs pour ses frais, car Inghels continua imperturbablement à étaler sous les yeux de la Chambre toute une série de faits scandaleux.

Il termina très applaudi en réclamant des mesures énergiques.

La suite de la discussion fut alors renvoyée à la séance de l'après-midi.

LA SÉANCE

Paris, 3. — Le budget des dépenses recouvrables sur l'Allemagne est venu en dicussion cet après-midi à la Chambre.

Le rapporteur M. EYMOND indique que ce budget s'élève à la somme de 13 milliards 316 millions et il fait ressortir que la France a déjà avancé cent milliards au compte de l'Allemagne.

Une intervention d'Inghels en faveur des petits sinistrés

INGHELS prend ensuite la parole. Depuis 17 mois, dit-il, nous n'avons pu discuter la question des dépenses recouvrables, nous avons du assister impuissants à tous les faits qui se sont passés dans les régions libérées sans pouvoir mettre le pays au courant. Ce n'est plus un secret pour personne que le gouvernement avait déposé un projet de loi qui tendait à modifier la loi sur les dommages dans un sens restrictif pour les sinistrés et le moment que le gouvernement a choisi pour cela est précisément celui où, les gros ayant été payés, les petits et les moyens sinistrés n'ont rien touché de leurs dommages ; cela, est inadmissible. La réparation des régions dévastées est une opération qui incombe à la nation toute entière et nous ne *sommes pas disposés à laisser toucher à la* charte des sinistrés. La loi existe. Il faut la conserver, les gros ont été payés, les petits n'ont rien eu.

Inghels rappelle ensuite que certains sinistrés ont présenté des dossiers de dommages de très majorés. Inghels cite quelques noms d'industriels dont les demandes ont été réduites de moitié et concluant il constate la carence de l'actuel Ministre des Régions Libérées.

M. REIBEL, ministre des Régions Libérées proteste.

INGHELS renouvelle ses accusations contre *plusieurs industriels*.

Le Ministre répond qu'une enquête a été faite par M. Verlot et que les contre-expertises faites n'ont donné aucun résultat. M. Verlot qui a présidé cette commission de contrôle et M. Desjardins, rapporteur, confirment les paroles du Ministre. M. Desjardins donne lecture de son dossier d'enquête et dossier qui constate la régularité des opérations en cause. La suite du débat est ensuite renvoyée à la séance de demain.

M. BOUTEILLE interpelle ensuite le Ministre des Finances sur la situation faite aux receveurs buralistes. M. de Lasteyrie s'engage à améliorer leur situation et l'incident est clos.

La vérification des comptes de guerre

Dans la séance de la matinée la discussion a porté sur les conditions dans lesquelles seront aprouvés les comptes de guerre.

M. SCHMIDT déclare que ce qui le frappe à ce propos, c'est que le gouvernement semble avoir voulu dessaisir la cour des comptes de son droit de contrôle et à un moment où il y a une tendance manifeste à augmenter ses pouvoirs. L'orateur souligne ensuite les difficultés qui s'opposent à une vérification exacte des comptes. Les pièces sont si nombreuses, qu'il sera impossible de les consulter toutes.

Le Réveil Illustré

commence cette semaine la publication de

" PATTE DE VELOURS "

GENTILHOMME CAMBRIOLEUR

Grand Ciné Roman policier, par Henri Chazel et René de Bargis.

IMMENSE SUCCES

Le Réveil Illustré

est en vente partout

16 Pages :: 20 Centimes

M. DE LASTEYRIE expose les difficultés de temps, de personnel et d'argent qui s'imposent à un examen complet des comptes. L'article 1er du projet prévoyant l'apurement des comptes de 1916 à 1920 est adopté.

La demande d'immunité parlementaire contre M. Briand

Les bureaux de la Chambre ont procédé aujourd'hui à la désignation de la commission spéciale de 11 membres chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites formulée contre M. Aristide Briard, à la requête d'un groupement de « Camelots du Roi ». Tous sont hostiles en principe à la levée de l'immunité parlementaire.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Un ouvrier d'Englos, père indigne fera 20 ans de bagne

Arthur Lefebvre, 43 ans, foreur, demeurant à Englos, était accusé d'attentats à la pudeur commis sur sa fille Réjane.

Les débats ont lieu à huis-clos.

La Cour condamne Arthur Lefebvre à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour avec déchéance de la puissance paternelle.

Défenseur : Me Butruille.

Un jeune homme de Jeumont tua sa demi-sœur d'un coup de revolver

Eugène Jeanmene, 22 ans, bobineur à Jeumont, est accusé d'assassinat. L'accusation lui reproche les faits suivants :

Dans la nuit du 28 au 29 Janvier dernier, le sieur Eugène Lanciaux, journalier à Jeumont qui avait été réveillé par un coup de revolver, se leva et à quelques mètres de son baraquement découvrit le corps de sa fille Nelly. La malheureuse avait la poitrine trouée d'une balle et elle expira peu après.

Le père soupçonna aussitôt son beau-fils, Eugène Jeanmène, qui s'avançait à ce moment en disant : « Je l'ai manquée, elle n'est pas assez ».

Le meurtrier se réfugia chez sa grand'mère où il déclara qu'il croyait avoir tué sa demi-sœur. Deux ou trois heures après, les gendarmes venaient l'arrêter.

La jeune fille refusait d'accéder à son désir, il la tua

L'enquête révéla que Jeanmène avait passé une partie de la soirée en compagnie de Nelly Lanciaux au bal de Marpent.

En sortant d'un café où tous deux s'étaient arrêtés, le jeune homme et sa demi-sœur qui était servante à l'Hôtel de France, eurent une altercation. Jeanmène, d'après ses dires, voulait que Nelly allât coucher chez ses parents et la jeune fille ne voulait rien entendre. Pour l'intimider, il tira en l'air un coup de revolver et parvint ainsi à l'entraîner avec lui. Mais Nelly s'étant ravisée, il tira à nouveau un second coup de revolver puis un troisième qui atteignit la malheureuse en pleine poitrine.

Le véritable motif du crime

L'accusé quoique surexcité n'était pas ivre. Il pouvait se rendre compte de la portée de ses actes ; il a manifesté des regrets. Examiné au point de vue mental sa responsabilité est entière. Sa réputation laisse à désirer.

Nelly Lanciaux était de mœurs légères, elle passait pour avoir depuis un mois des relations avec un ouvrier italien et le crime paraît s'expliquer plutôt par la jalousie que par le souci qu'avait Jeanmène de veiller sur la conduite de sa demi-sœur.

Jeanmène est condamné à 10 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

Défenseur : Me Meigné.

MALACÉINE

Avoir un joli teint c'est être jolie

ON A TOUJOURS UN JOLI TEINT, QUAND ON SE SERT DE LA CRÈME ET DE LA POUDRE MALACÉINE

FEUILLETON DU 5 JUILLET 1923 — N. 90

LA MANGEUSE DE CŒURS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET DE PASSION — PAR JEAN DEMAIS

DEUXIEME PARTIE

Du Bonheur sur des Ruines...

(Suite)

Et il ne lui fallait pas une bien grande dose de perspicacité pour soupçonner que cette maison était le but de leur promenade.

Il en fut tout à fait certain lorsque, au bout de vingt minutes de marche le long de la rivière, ils atteignirent la colline et s'engagèrent dans un sentier qui serpentait sur ses flancs...

— Allons doucement, conseilla alors Raymond qui n'avait plus ouvert la bouche depuis tout à l'heure.

« Ça grimpe fort... tu pourrais t'essoufler... et puis... il faut que j'aie le temps de bien tout regarder autour de moi...

En effet, à partir de ce moment Tifiti voyait son compagnon s'arrêter fréquemment, s'absorbant quelques instant dans la contemplation d'un arbre... d'un rang de vignes... d'une pierre plantée dans le sol...

— Qu'est-ce qu'il a ? s'interrogeait l'enfant.

Mais il n'osait poser cette question tout haut, tant il sentait le vieux bohême absorbé par ce qu'il considérait...et en même temps de nouveau ému, comme aurait pu l'être un croyant devant de saintes reliques...

A ce train, leur ascension ne prit pas loin de quinze bonnes minutes.. au bout desquelles ils mettaient enfin le pied sur le sommet de l'éminence et s'arrêtaient alors à quelques mètres des murailles de *la vieille demeure abandonnée qui la couronnait...*

Alors, le Prince, étendant soudain la main vers l'édifice tout lézardé et couvert de mousse que Tifiti considérait avec curiosité, prononça :

— Cette maison... Tifiti... s'appelle la Guertaude.. et c'est là que je suis né... et que mon papa à moi est mort..

Et soudain, incapable de maîtriser davantage l'explosion de son intense émotion, il éclatait en sanglots...

— Papa ! s'exclama l'enfant, tout bouleversé par l'état dans lequel il voyait son compagnon.

Se haussant vers lui, il cherchait à enlacer de ses deux bras le cou du grand bohême...

Celui-ci s'inclina et les mains de Tifiti purent se joindre alors derrière sa nuque.

— Papa ! implora-t-il... pleure pas... Je t'aime bien, moi, tu sais...

Adorable intuition de l'enfance !

Tifiti ne savait pas quelles pensées s'agitaient à cet instant dans l'esprit de son père d'adoption... ni si c'était l'isolement volontaire de toute sa vie aventureuse qui faisait pleurer le brave homme...

Mais il le devinait, et tout de suite il avait dit la seule chose qu'il devait dire : « Je t'aime bien, moi ! »

Un instant, le cher petit et le vieux bohême demeurèrent enlacés, échangeant de bons baisers mêlés de larmes...

Enfin, le Prince se ressaisissait...

Et, brusquement, ayant passé la main sur ses yeux rougis, il s'exclamait :

— C'est stupide !... Je ne me serais pas cru capable d'une sensibilité pareille à la vue de ces vieilles pierres tout effritées...

« Mais aussi... elles me rappellent tant de choses... tant de souvenirs, les uns bons... les autres mauvais... C'est toute mon enfance... et une partie de ma jeunesse qui s'éveillent en moi à la vue de ces murs délabrés... et cela, vois-tu, Tifiti... quand on a un peu de cœur... ça compte. crois-moi...

L'enfant était devenu rêveur...

— Oui... murmura-t-il soudain... c'est comme quand je reverrai ce qui reste de la maison de sœur Lily... moi aussi.. je crois que ça me fera pleurer comme tu viens de pleurer, papa...

Le Prince ne put réprimer un petit tressaillement.

Il y avait assez longtemps que l'enfant n'avait prononcé devant lui le nom de sa sœur... et le vieux bohême commençait presque à espérer qu'il était en train de l'oublier... comme cela peut arriver à cet âge tendre...

Tifiti songeait-il donc encore à la fille de joie dont le véritable père de l'enfant avait voulu qu'il demeurât à jamais éloigné ?...

Alors... désireux de le détourner de ce souvenir inattendu, il déclarait d'un ton qu'il s'efforçait de rendre enjoué :

— Et maintenant, Tifi... entrons chez moi ! Je vais te faire les honneurs de mon logis... car tout ceci est à moi... comme la terre de cette colline... Je suis propriétaire, Tifiti ! Hein ! tu ne te doutais pas de ça ?

Le regard surpris de l'enfant annonça qu'en effet la nouvelle avait de quoi l'étonner... encore qu'il trouvât que la propriété était en trop triste état pour constituer un domaine bien intéressant pour son possesseur.

Mais déjà le prince s'était acheminé vers la porte toute vermoulue de l'édifice...

Soudain, il s'arrêta, l'air décontenancé.

— Ah ! voilà !... Si vieille que soit la demeure des Bauvoir de la Haultinière, son huis est encore solide... Nous aurions dû passer par l'autre chemin... afin de nous arrêter chez le père Lucas qui a la clé de la Guertaude... Mais... voyons un peu...

Il se remettait en marche, contournant les murailles de l'ancienne gentilhommière...

Et tout à coup, il poussa un cri :

— Voilà ! voilà ! Je me rappelle que, dans une de ses lettres, ce brave Lucas me parlait de l'éboulement d'une aile du logis... Il ne me trompait pas... Quelle ruine !

Ils se trouvaient à l'endroit même où, quelque temps auparavant, nous avons vu Guy d'Armoise et Andrée s'arrêter, et devant la brèche qui avait permis aux deux jeunes époux de pénétrer à l'intérieur du logis.

Alors... ressaisissant la main de Tifiti pour l'aider à escalader les pierres branlantes — comme l'avait fait Guy pour Andrée — il l'entraînait derrière lui...

Tout de suite Raymond Bauvoir de la Haultinière, bien que l'étendue du désastre fût de nature à le désorienter quelque peu, se retrouvait chez lui...

Il allait résolument vers chaque pièce... poussant des exclamations, tantôt de stupeur à constater en quel état se trouvait tel coin, tantôt de joie à découvrir un détail oublié de lui...

Et, fébrilement, il énonçait :

— Tu vois... ici... c'était un grand vestibule où, tout petit, je me suis souvent réfugié pour jouer, les jours de pluie.. Tiens... voici encore le clou qui supportait une paire de cornes de cerf auxquelles mon père accrochait son carnier et son fusil quand il rentrait de la chasse...

« Là... c'était la salle à manger... avec sa grande cheminée où j'ai vu brûler pas mal de chênes... Oh ! là, là, tiens, près de la fenêtre... le coin où je m'asseyais... pour apprendre mes leçons... quand je les apprenais..., car j'étais paresseux, Tifiti... paresseux comme un loir... Ce petit trou, dans le mur... c'est moi qui l'ai fait un jour avec un marteau... bêtement... pour m'amuser.... On m'a tiré les oreilles ce jour-là... et je ne l'avais pas volé...

« Ah ! nous voici à présent dans le grand salon... Oh ! mais, la peinture des murs n'a pas bougé... si voir comme par places, elle est moins ternie que partout ailleurs... C'est qu'il y avait là de grands cadres enfermant les portraits de mes ancêtres... tous les Bauvoir de la Haultinière... depuis trois cents ans environ... Il y en avait un ici, tu vois... un vieux à barbe blanche, avec un costume pareil à celui de M. Danicourt dans « le Château de la Mort », qui me faisait une peur atroce... Il avait toujours l'air de vouloir avaler quelqu'un... Mais un peu plus loin... il y avait une jolie dame... en robe à paniers... les cheveux poudrés... et avec cela la figure jeune et souriante... que j'adorais regarder... C'était la grand'mère de mon père... Elle a été guillotinée sous la Terreur, m'a-t-on dit... Ah ! qu'elle était donc gentille... A la pensée qu'une aussi belle personne avait fini sur l'échafaud... je me sentais toujours tout triste... Il y avait aussi... mais je te passe les autres... J'en aurais pour jusqu'à demain si je décrivais tout ce qui emplissait le salon... tous les objets que j'ai encore dans l'œil... comme si je les avais vus hier pour la dernière fois... Où est-ce aujourd'hui, tout cela, Tifiti ? Quelles vilaines gens sans ancêtres et sans goût... ont acheté ces vieilleries parce que, sous le marteau du commissaire-priseur, c'étaient d'excellentes occasions... Oui, mon chéri, tout a été vendu... tout... De mon passé... il ne reste rien ici que des murs... Le reste s'est envolé, dispersé... On en a fait de l'argent... et, avec cet argent.. Dieu sait ce que j'ai fait ! La noce, Tifiti... une noce infernale dont on a parlé très longtemps, mais qui ne m'a pas laissé le bon souvenir que je conserve de toutes ces choses...

(A suivre)